



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénit, le 21 avril 2023

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Directeur Général des Services,

Par courrier, réceptionné le 31 mars 2023, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 110 23 00002, déposée par l'entreprise individuelle GANDRILLE Etienne, pour la construction d'un bâtiment agricole avec toiture photovoltaïque sur le territoire de la commune de la CHENOU.

La commune de CHENOU est couverte par une carte communale.
L'article L.161-4 du Code de l'urbanisme prévoit un passage en CDPENAF pour les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole.

La commission s'est réunie, le jeudi 20 avril 2023 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Le demandeur, l'entreprise individuelle Etienne GANDRILLE est une exploitation agricole active et ce projet est considéré comme nécessaire à l'activité agricole.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général des Services, l'assurance de ma considération distinguée.

M. Pierre LAROCHE
Communauté de Communes
Gâtinais-Val de Loing
Service Urbanisme
16 route de Souppes
77570 Château-Landon

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Vincent JECHOUX